



Sans toit mais pas sans droits!

Cent Pour Un Toit-01

Assemblée Générale 06 avril 2024

Rapport MORAL année 2023

A la fin de l'année dernière, les parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat ont procédé à l'examen de la « loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration » en renforçant les mesures du projet de loi initial. La loi a été promulguée le 26 janvier 2024, après son passage au Conseil Constitutionnel qui a censuré 32 articles sur la forme : il s'agit de « cavaliers législatifs » sans lien avec le texte initial et 3 articles sur le fond, en partie ou en totalité. Malgré cette censure partielle, les dispositions adoptées contribuent au durcissement de la vie des familles et personnes exilées.

Au même moment, l'Union Européenne a adopté un accord pour parvenir sur son territoire à un traitement uniforme des demandes d'asile.

Quant au Département de l'Ain, arguant de crédits insuffisants, il refuse en ce début d'année 2024 de prendre en charge des Mineurs non Accompagnés.

Malgré ces vents contraires, notre association poursuit et développe son action de solidarité et de fraternité en contribuant au logement provisoire de familles ou personnes privées de l'accès au droit au logement et en les accompagnant.

A ce jour, grâce aux dons de 800 donateurs, Cent Pour Un Toit -01 loue 20 appartements et donne une participation financière pour le logement de 3 familles. Au total, nous contribuons à l'hébergement de 86 personnes : 37 adultes, 43 enfants et 6 jeunes majeurs, ces derniers logés dans deux appartements en colocation.

Nous intervenons sur l'ensemble du Département de l'Ain, puisqu'aux groupes initiaux de Bourg-En-Bresse, Ambérieu-En-Bugey et Oyonnax se sont rajoutées

deux antennes : d'abord à Gex au printemps 2023 et plus récemment à Hauteville.

Notre association est en réseau avec tous les « Cent Pour un Toit... » de France au nombre de 70 environ. Dans le Département de l'Ain, elle est partenaire de nombreuses associations qui apportent une aide matérielle, juridique et morale aux migrants ; elle est membre du Collectif Solidarité Migrants, est représentée à l'ASDA (aide et soutien aux demandeurs d'asile de l'AIN) et à RESF 01 (réseau Education sans frontières).

Notre projet dans les mois à venir est l'analyse des conséquences et possibilités de la « loi immigration et intégration » et des textes d'application à venir – certains ont déjà été publiés : le 13 février 2024 la Direction de l'information légale et administrative (premier Ministre) a publié un texte précisant les conditions de régularisation dans des métiers « en tension » accompagné de listes par Régions de ces métiers : 30 catégories en Région AURA, pour permettre- comme le laisse entendre le libellé de la loi, l'intégration des migrants, en particulier par le travail. Nous reprendrons contact avec les institutions chargées de leur application, en particulier la Préfecture qui garde un pouvoir d'appréciation.

Notre engagement pour le respect des droits humains prévus par le droit national, européen et international et l'accès aux droits des personnes migrantes reste une de nos priorités.

Tous nos remerciements chaleureux aux adhérentes et adhérents, aux donatrices et donateurs qui soutiennent et financent nos actions et permettent leur développement.